



Versailles - Parc d'eau des sautes - Photo: G. Farnet

MASTER PATRIMOINE ET MUSÉES

PARCOURS JARDINS HISTORIQUES, PATRIMOINE ET PAYSAGE

UN DOMAINE D'INTERVENTION ORIGINAL ET COMPLEXE

Depuis une trentaine d'années, l'intérêt pour la connaissance, la protection, la programmation ou la reconstruction des jardins historiques et l'intervention dans des paysages culturels ne cesse de croître. Cela se fait aussi bien auprès d'un public de plus en plus large que dans la conscience des responsables politiques et des acteurs de l'urbanisme. Ce patrimoine spécifique doit être appréhendé dans toute sa complexité, selon les trois registres fondamentaux que sont l'histoire culturelle, les techniques et savoir-faire, et un corpus juridique en pleine évolution. Jardins et paysages, formes de création qui conjuguent nature et culture, ne relèvent pas de la conception traditionnelle d'un patrimoine pensé comme immuable. Ils mettent en œuvre des matériaux vivants, des processus naturels, des pratiques humaines changeantes. Ils possèdent une dimension transitoire.

Penser et organiser leur continuité constitue un enjeu difficile pour lequel il est nécessaire d'accumuler des expériences et de construire de nouvelles approches. La demande d'intervention en matière de jardins historiques et de paysages culturels invite à réfléchir sur la permanence des structures significatives de l'espace, à comprendre les processus évolutifs qui en produisent les formes, à explorer les ruptures et les continuités que l'histoire impose à l'espace anthropisé.

A l'image des jardins et paysages sans cesse en mouvement, le Master Patrimoine et musées parcours Jardins historiques, patrimoine et paysage propose une formation qui évolue. Il développe une réflexion sur la grande dimension, l'identité territoriale et le rapport entre infrastructures, patrimoine et paysage. L'épistémologie même du paysage tout comme le développement durable et ses enjeux socioculturels et politiques se retrouvent au cœur de ses préoccupations, et font chaque année l'objet d'un séminaire particulier.

DE NOUVEAUX PROFESSIONNELS À FORMER

L'intérêt étant de plus en plus vif pour le patrimoine des parcs et jardins, pour les paysages culturels ainsi que pour le traitement des espaces publics en étroite relation avec des problématiques d'échelle territoriale, il est nécessaire de former les acteurs futurs, capables d'intervenir sur des lieux à protéger et mettre en valeur selon une perspective dynamique, critique et créative. Peu de professionnels ou futurs professionnels sont formés à ces pratiques. Cet enseignement doit donc ouvrir aux emplois proposés par les différents services de l'Etat et des collectivités locales, les associations préoccupées de questions et de gestion patrimoniales, les agences et bureaux d'études d'architectes, de paysagistes et d'ingénieurs. Il doit permettre aux futurs professionnels libéraux d'être mieux à même de résoudre les problèmes qui leur sont posés. Il est aussi ouvert à tous ceux qui cherchent à approfondir leurs connaissances dans ce domaine spécifique dans le but de développer une démarche professionnelle originale.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Former au travail pluridisciplinaire.
- Apporter des connaissances permettant d'acquérir un langage commun et spécifique.
- Lier les connaissances historiques, théoriques et pratiques à un travail de terrain.
- Inscrire le patrimoine paysager dans les problématiques actuelles des territoires (espaces publics, infrastructures, identités locales).
- Situer les connaissances dans le contexte européen.
- Susciter des rencontres et des débats, confronter nos travaux à ceux de nos interlocuteurs étrangers.

PROGRAMME ET ORGANISATION DE LA FORMATION

L'enseignement se déroule sur une année. La pluridisciplinarité et l'appel aux experts les plus reconnus permettent à la pédagogie d'alterner les exposés théoriques (cours et séminaires), l'expérimentation sur le terrain (voyage d'étude, visites et travaux dirigés) et l'expérience d'un travail en équipe au contact de professionnels, notamment à travers un travail diplômant, qu'il prenne la forme d'un stage, d'un mémoire, ou d'une étude.

Cours : les cours sont répartis sur l'année au rythme de deux jours par quinzaine en fin de semaine.

Les enseignements sont obligatoires. Ils commencent mi-septembre et sont évalués par contrôle continu et examens finaux. Ils portent sur :

- Histoire culturelle des parcs et jardins et de l'urbanisme, historiographie, analyse critique.
- Politiques publiques et droit du patrimoine et de l'environnement.
- Histoire et nouveaux enjeux du patrimoine et du paysage.
- Stratégies et techniques d'intervention dans le patrimoine paysager.
- Recherche et interprétation des sources, lectures et méthodes.
- Pratique linguistique.

Séminaires : certains enseignements sont regroupés sur trois semaines de séminaire dont les contenus thématiques sont renouvelés chaque année.

Travaux dirigés : tout au long de l'année, les étudiants participent à des travaux dirigés collectifs sur le terrain.

Voyage d'étude : un voyage d'étude d'une semaine est organisé chaque année à l'étranger pour découvrir des patrimoines spécifiques et aussi échanger des expériences pratiques.

Stage / Mémoire / Etude : l'étudiant mène, tout au long de l'année, un travail qu'il choisit dans l'un de ces formats, en fonction de son parcours et de son projet professionnel. Le stage et le mémoire sont individuels. L'étude opérationnelle est plus souvent collective et fait l'objet d'une convention de partenariat avec l'acteur territorial qui en est le commanditaire.

DIPLOME

Le diplôme est obtenu après la validation de l'ensemble des UE et la soutenance des travaux de fin d'étude mi-septembre. La mention est accréditée par le MESR.

REPRISE D'ETUDES

Les candidats en reprise d'études sont invités à prendre contact à l'avance afin d'examiner leur projet et de pouvoir préparer leur dossier pour une prise en charge partielle des frais par leurs institutions ou fonds de formation.

VAE

Processus distinct pour les VAE : contacter François Grelley

CANDIDATURE

Création du dossier de candidature auprès de Paris 1 sur l'application eCandidat **du 19 mars au 21 avril 2018.**

Lien : <https://ecandidat.univ-paris1.fr>

EQUIPE PEDAGOGIQUE

Marie-Hélène Bénétière, Hervé Brunon, Jean-François Cabestan, Georges Farhat, Jean-Philippe Garric, Philippe Guttinger, Denis Mirallié, Monique Mosser, Richard Sabatier, Jean-Michel Sainsard.

Responsabilité

Stéphanie de Courtois, ENSA-V
Jean-François Cabestan, PARIS 1

Renseignements

ENSA-V : François Tréhen
francois.trehen@versailles.archi.fr
tél. 01 39 07 40 86
www.versailles.archi.fr/etudes/masters_specialises

PARIS 1 : Denis Gardenet
gardenet@univ-paris1.fr - tél. 01 53 73 70 93
<http://patrimoine-et-musees.univ-paris1.fr>

énsa-v
école nationale supérieure
d'architecture de versailles